



No de résolution
ou annotation

Réunion ajournée
du 25 juin 2024

6 août 2024
16 h 30

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION AJOURNÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion ajournée tenue le 6 août 2024 en visioconférence TEAMS et en présentiel à la salle Le Visionnaire au 670, rue Lapierre à Thetford Mines, sous la présidence de M. Cédric Pinard, président.

Membres présents : M^{me} Catherine Beaudoin, M. Stéphane Bolduc, M^{me} Pascale Chamberland, M^{me} Josyane Dufresne-Dubois, M^{me} Claudya Huppé-Proulx, M. David Nadeau, M^{me} Julie Paré, M^{me} Nathalie Patry et M^{me} Linda Roberge.

Membres absents : M. Daniel Bertrand, M. Marc-André Lapierre et M. Sébastien Noël.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M^{me} Alexandra Nadeau, directrice du Service des ressources humaines et M^{me} Andrée Roy, directrice du Service des ressources financières.

1. Reprise des travaux

Il est proposé par Madame Nathalie Patry :

De reprendre les travaux. Il est 16 h 30.

Adopté à l'unanimité

2. Ordre du jour

Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Reprise des travaux
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Période de questions
5. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général – surveillants d'élèves au primaire et au secondaire – Année scolaire 2024-2025
6. Autre sujet
7. Dépôt de documents
8. Prochaine rencontre : 27 août 2024
9. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

CA-2324-096

CA-2324-097



No de résolution
ou annotation

4. Période de questions

Aucune.

5. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général– surveillants d'élèves au primaire et au secondaire – Année scolaire 2024-2025

Le centre de services scolaire adopte, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année financière, un plan d'effectifs pour l'année financière suivante. Ce plan ne couvre pas les postes dans le secteur de l'adaptation scolaire, les postes du secteur des services de garde, les postes particuliers de même que les affectations visées par les surcroûts de travail et par les articles 10-1.00 et 10-2.00.

Le centre de services scolaire soumet obligatoirement au syndicat, au plus tard le 15 mai de chaque année financière et au moins 7 jours avant son adoption, un projet de plan d'effectifs aux fins de consultation.

Tout d'abord, les besoins en personnel de soutien du secteur général ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité consultatif de gestion et du comité des ressources humaines le 20 mars 2024 et le 25 mars 2024. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 7-3.07 de l'entente nationale du personnel de soutien du secteur général, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) au cours de la période du 28 mars 2024 au 9 avril 2024.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat du soutien, le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines ont recommandé l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2024-2025. Le conseil d'administration en a fait l'adoption lors de la rencontre du 30 avril 2024.

Toutefois, le Service des ressources humaines doit régulariser les postes de surveillantes et surveillants d'élèves des écoles.

C'est pourquoi, nous devons amender le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général adopté le 30 avril dernier et procéder à une séance d'affectation le 14 août 2024 pour les postes de surveillance d'élèves pour le primaire et le secondaire.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit régulariser les postes de surveillantes et surveillants d'élèves des écoles;

CONSIDÉRANT QU'à ce stade-ci de l'année les besoins sont connus;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général adopté le 30 avril 2024 doit être amendé;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du plan d'effectifs par le conseil d'administration, le Service des ressources humaines devra procéder à une séance d'affectation le 14 août 2024 pour les postes de surveillance d'élèves pour le primaire et le secondaire;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

D'ADOPTER le plan d'effectifs modifié du personnel de soutien du secteur général, pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'il est déposé et présenté par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

CA-2324-099

6. Autre sujet

Aucun.

7. Dépôt de documents

Aucun.

8. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 27 août 2024 à 19 h.

9. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Madame Catherine Beaudoin :

DE LEVER la rencontre. Il est 16 h 40.

Le président

Le secrétaire

Adopté à l'unanimité